AR Prefecture

063-216302653-20230925-20230959-DE Reçu le 02/10/2023



MAIRIE D'ORLÉAT 4 rue de Fougères 63190 Orléat

Tél: 04 73 73 13 02 **Fax**: 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents :15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 juin 2023.

<u>PRÉSENTS</u>: Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER.

Ont donné procuration : Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

M. Jean-louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents: Héloïse FERRIER

Sophie CARRE

DELIBERATION

Personnel communal : Accroissement temporaire d'activité N°2023/09/59

Objet : Autres catégories

- ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir

- Accueil physique et téléphonique
- Tâches administratives

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2023, 2 emplois non permanent sur le grade d'adjoint administrative :

AR Prefecture

063-216302653-20230925-20230959-DE Reçu le 02/10/2023

- 1 poste d'adjoint administratif à 33h du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1er classe 35h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- De créer 2 emplois non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions énumérées ci-dessus suite à l'accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.



Fait à Orléat, le 25 septembre 2023